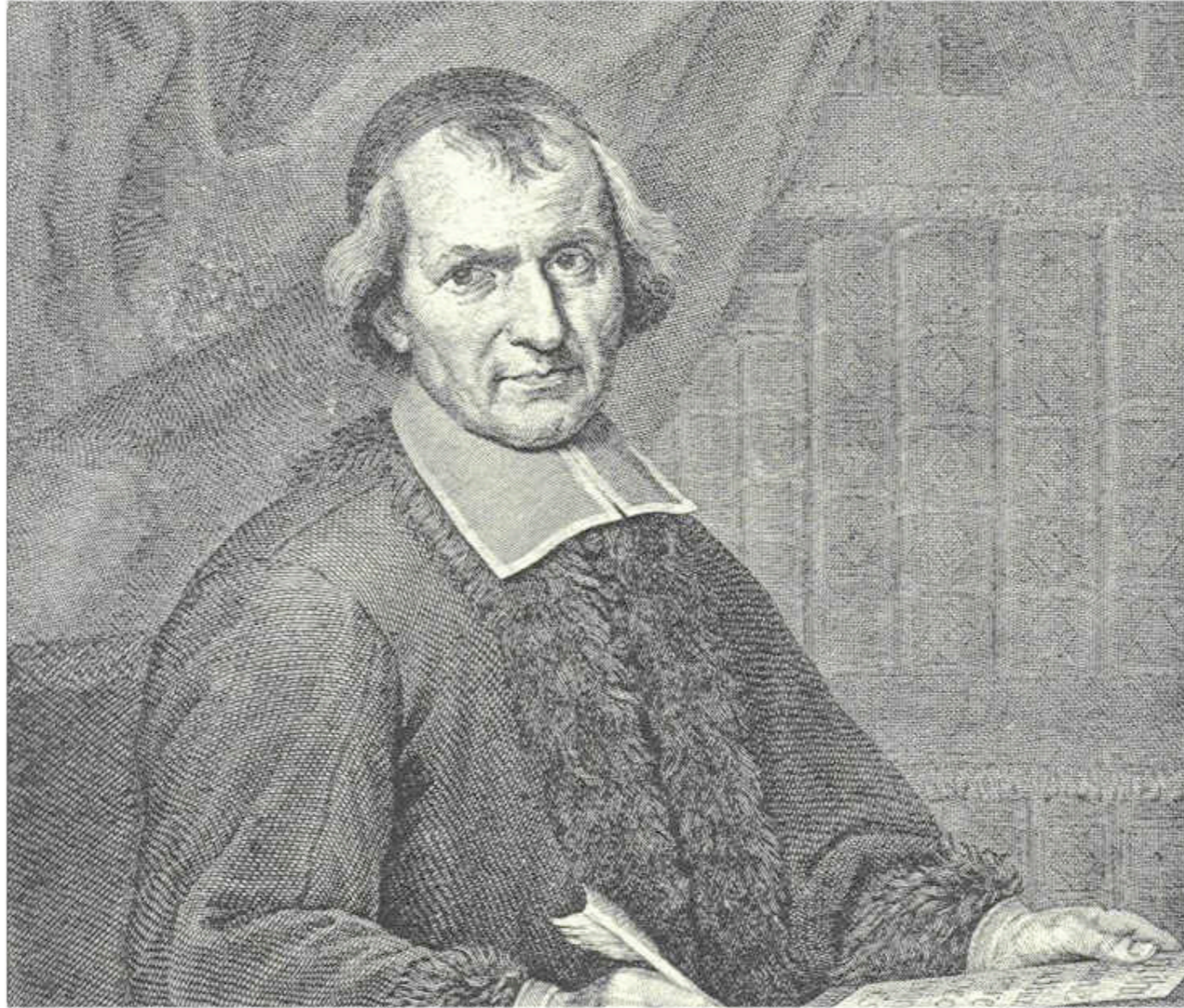


Cas et fonctions (3)

P. Sériot 18 avril 2011



Port-Royal et le rationalisme

Cl. Lancelot (1615-1695)

1644 *Nouvelle méthode pour apprendre facilement
la langue latine*

Ex.: règle de l'attribut :

«Tout verbe qui des mots l'union marquera
Devant comme après soy même cas recevra.»

Même répartition que chez Sanctius :

la syntaxe se divise en deux parties :

- celle qui est «régulière et simple»
- celle qui est «irrégulière et figurée»

La régularité, génératrice de simplicité, «est celle
qui suit l'ordre naturel»
raison + nature + régularité

Ces «premiers principes» sont tellement ancrés dans
la nature des choses que «ce qui paraît construit sans
aucune règle, et par un usage entièrement arbitraire
de la langue, se rappelle aisément aux lois générales
de la construction ordinaire».

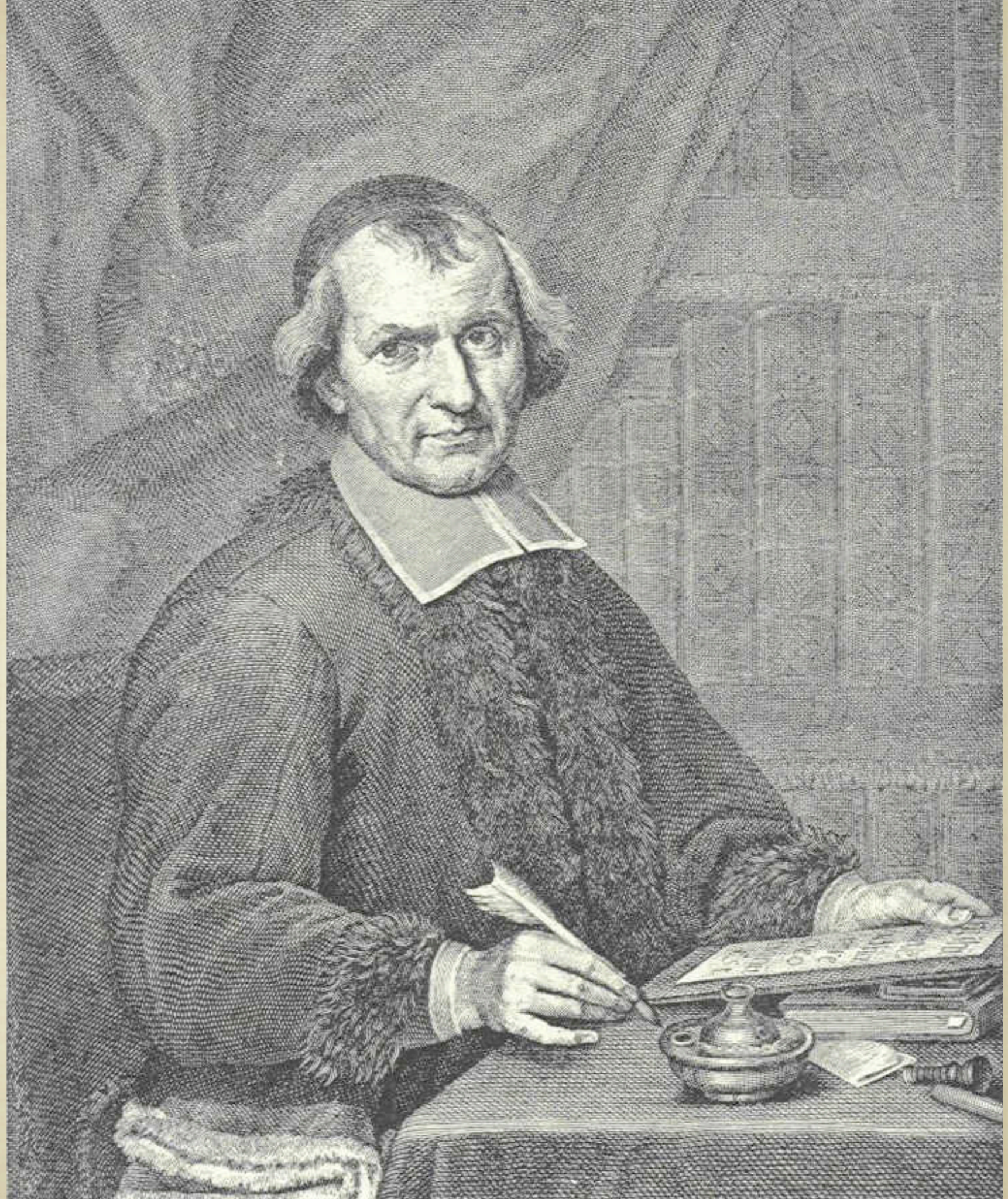
→ restitution abondante d'«ellipses»

Ex.: *pluit* =

<i>pluvia</i>	—	<i>pluit</i>
<i>cæalum</i>	—	
<i>Deus</i>	—	

**ANTOINE
ARNAULD
(1612-1694)**

co-auteur avec
Lancelot, de la
*Grammaire de
Port-Royal,
1662*



La nouveauté de Port-Royal, c'est d'avoir inventé un dispositif d'ensemble qui ramène les structures de la langue aux structures de la pensée [...]

Jean-Claude Chevalier (1977)

Cl. Lancelot : Une réforme de l'enseignement des langues : on distingue langue d'enseignement et langue à apprendre.

☞ On s'attache moins aux formes et usages de la langue qu'aux **principes généraux** qui la gouvernent

GRAMMAIRE
GÉNÉRALE ET RAISONNÉE
DE PORT-ROYAL,

PAR ARNAULD ET LANCELOT;

Précédée d'un Essai sur l'Origine et les Progrès
de la Langue Française,

PAR M. PETITOT, Inspecteur-Général de l'Université Impériale;

Et suivie du COMMENTAIRE de M. DUCLOS, auquel
on a ajouté des Notes.

SECONDE ÉDITION.

A PARIS,

CHEZ BOSSANGE ET MASSON, Libraires de S. A. I.
et R. MADAME MÈRE, rue de Tournon, n° 6.

1810.

GRAMMAIRE
GÉNÉRALE,

OU

EXPOSITION RAISONNÉE
DES ÉLÉMENTS NÉCESSAIRES

DU LANGAGE,

Pour servir de fondement à l'étude de toutes
les langues.

*Par M. BEAUZÉE de la Société royale des sciences
& arts de Metz, des Sociétés littéraires d'Arras
& d'Auxerre, professeur de Grammaire à l'École
royale militaire.*

TOME PREMIER.



A PARIS,



De l'imprimerie de J. BARBOU, rue & vis-à-vis
la grille des Mathurins.

M DCC LXVII.

projet de *grammaire générale* :

1662 Lancelot et Arnauld :

Grammaire générale et raisonnée, contenant les fondements de l'art de parler, expliqués d'une manière claire et naturelle les raisons de ce qui est commun à toutes les langues et les principales différences qui s'y rencontrent.

Il ne s'agit pas de comparer diverses langues entre elles,
mais de

- découvrir et de formuler les principes auxquels obéissent **toutes les langues,**
- définir le **langage**, dont les langues particulières ne sont que des **réalisations particulières**

Si la grammaire peut, à travers quelques exemples, remonter au niveau des principes universels, elle atteindra le niveau des lois qui valent pour toutes les langues particulières.

☞ universalité de la *raison* :

La grammaire générale peut s'abstenir de décrire la diversité des langues, les usages particuliers découlant nécessairement de la raison qui les fonde.

Jusqu'à la fin du XVIIIe siècle on ne séparera pas les deux termes de *générale* et *raisonnée*.

On suppose que toutes les langues ont un fondement commun, celui de la communication entre les hommes.

La communication s'opère par la parole.

La parole a pour fonction d'**imiter la pensée**, d'en offrir une **représentation**.

 la pensée est

1) universelle

2) atemporelle

3) antérieure à la langue, qui ne vient qu'en second

Le langage est *représentation* de la pensée logique

La logique étant universelle, il doit y avoir des principes universels gouvernant les langues particulières.

La *Grammaire de Port-Royal* présente un certain nombre de règles comme universelles (règles d'accord, etc.) :

l'ordre des mots doit être naturel (la nature étant ici française) :

le nom doit venir avant l'adjectif, le sujet avant le verbe, le complément après celui-ci.

contre-exemples : on répond par une théorie des figures : celles-ci dérangent l'ordre naturel des mots pour servir des *passions* (désir d'abrégé, d'expressivité, etc.

innovation : distinction entre structure de surface et
structure profonde

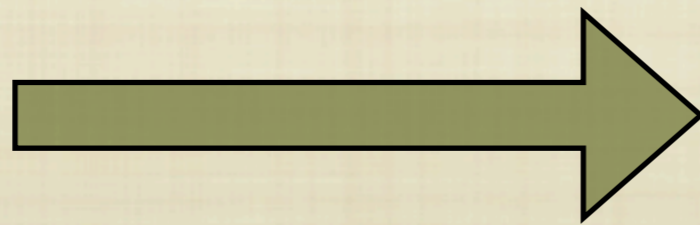
«Dieu invisible a créé le monde visible»

- a) Dieu est invisible → prop. incidente
- b) Dieu a créé le monde → prop. principale
- c) Le monde est visible → prop. incidente

La *Gram. de Port-Royal* est d'inspiration cartésienne :
idée d'une raison partagée sous-jacente à l'ensemble des
langues

processus qui va de la pensée à son expression :

on part d'une forme abstraite de la conception pour
aboutir au jugement et à l'expression



La forme du jugement est la *proposition*, qui se décompose en trois éléments :

- le sujet (ou nom)
- l'attribut (ou adjectif)
- la copule (=le verbe être, qui représente le verbe par excellence)

opération de transformation :

«Le cheval court»

→ «Le cheval est courant»

Les auteurs de la GGR ne sont pas de purs esprits!

Depuis la Renaissance, on confronte l'anglais, l'espagnol, l'italien, le français, l'allemand : les cadres imposés par le latin sont de plus en plus ébranlés.

- rôle de la Réforme protestante
- souci de réglementer la langue

Richelieu 1634 : Statuts de l'Académie française :

«La principale fonction de l'Académie sera de travailler avec tout le soin et toute la diligence possible à donner des règles certaines à notre langue et à la rendre pure, éloquente et capable de traiter les arts et les sciences».

Régularisation, systématisation, découverte de lois telles que la langue française puisse atteindre à la perfection des parlars classiques, voilà le ton des débats du siècle.

Mais = une impasse : pour prouver la dignité de la langue française, il faut prouver qu'elle a toutes les catégories du latin (les cas en particulier)

solution de la GGR : la philosophie cartésienne

☞ idéalisme : Descartes pose l'existence d'une pensée extra-linguistique. Le langage est «une des causes de nos erreurs».

L'univers étant divisé en «choses» et «idées», le langage en est exclu, et devient un encombrement, intermédiaire inutile et superflu.

«Au reste, parce que nous attachons nos conceptions à certaines paroles, afin de les exprimer de bouche, et que nous nous souvenons plutôt des paroles que des choses, à peine saurions-nous concevoir aucune chose si distinctement que nous séparerions entièrement ce que nous concevons d'avec les paroles qui avaient été choisies pour l'exprimer. Ainsi la plupart des hommes donnent leur attention aux paroles plutôt qu'aux choses; ce qui est cause qu'ils donnent bien souvent leur consentement à des termes qu'ils n'entendent point, et qu'ils ne se soucient pas beaucoup d'entendre, soit parce qu'ils croient les avoir autrefois entendus, soit parce qu'il leur a semblé que ceux qui les leur ont enseignés en connaissent la signification, et qu'ils l'ont apprise par le même moyen. » (*Les Principes de la philosophie*, 1, p. 74.)

phénomène paradoxal :

1) la théorie de la connaissance cartésienne semble faire obstacle à toute tentative sérieuse d'étudier le langage en tant que formation matérielle spécifique

2) *mais* : les principes du raisonnement de Descartes ont guidé les auteurs de la GGR et leurs successeurs dans leur recherche des lois du langage.

La «linguistique cartésienne» est une contradiction dans les termes :

la méfiance cartésienne envers le langage est prise comme garantie de la réalité absolue d'une normalité grammaticale soutenue chez le sujet parlant

→ difficultés futures

La Grammaire de Port-Royal propose une

«syntaxe de convenance» :

règles grammaticales universelles

- > «quelques maximes générales qui sont de grand usage dans toutes les langues»
- pas de N «qui n'ait rapport à quelque verbe exprimé ou sous-entendu»
 - pas de verbe «qui n'ait son N exprimé ou sous-entendu», parce que le propre du verbe étant d'affirmer, «il faut qu'il y ait quelque chose dont on affirme»
 - pas d'adjectif qui n'ait rapport avec un substantif

Lorsque se présentent des situations embarrassantes et en contradiction avec le principe qu'il n'y a *pas d'exception*, la Gr. de PR affirme rapidement que la fantaisie de l'usage «ne change pas le rapport spécifique à chaque cas»

«Ce que nous avons dit ci-dessus de la syntaxe suffit pour en comprendre l'*ordre naturel*, lorsque toutes les parties du discours sont simplement exprimées, qu'il n'y a aucun mot de trop ni de trop peu, et qu'il est conforme à l'expression *naturelle* de nos pensées»

à suivre...